



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise / société

1.1 Identificateur de produit

1.1.a Nom commercial: Scolofax

1.1.b Substance(s) contenue(s) dans le mélange qui contribue(nt) à la classification du mélange :

CAS : 55965-84-9 Mélange de :5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one (3 :1) (CMIT/MIT).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Ragréage organique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de la société/ entreprise.

Raison sociale Cantillana NV/SA
Adresse Kortrijksesteenweg 1084 - bus 03.03, 9051 Sint-Denijs-Westrem (Gent) (Belgique)
Téléphone +32 (0)9 280 77 80

Raison sociale Cantillana GmbH
Adresse Deilbachtal 63 D-45257 Essen (Allemagne)
Téléphone +49 (0)201 43 62 83 00
Fax +49 (0)201 43 62 83 10

1.3.2 Disponibilité de la fiche de données de sécurité via les adresses e-mail suivantes :

sales.belgium@cantillana.com
info@cantillana.com

1.4 Numéros de téléphone d'appel d'urgence

Belgique Centre antipoison +32 (0)70 24 52 45
Pays-Bas Centre antipoison national (NVIC) +31 (0)30 274 88 88
France Centre antipoison national (ORFILA) +33 (0)01 45 42 59 59

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Skin Sens.1A H317



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de dangers :



Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Mélange de 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one (3 :1) (CMIT/MIT).

Mention de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Généralités	P102	Tenir hors de portée des enfants
Prévention	P280	Porter des vêtements de protection.
Prévention	P264	Se laver à fond le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation
Intervention	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Elimination	P501	Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationale ou internationales.

2.3 Autres dangers

Informations pour l'environnement Non applicable

PBT (Persistance, bioaccumulable et toxique) Non applicable

vPvB (très persistance et très bioaccumulable) Non applicable



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 3 : Composition et informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélange

Substances présentant un danger

INDEX/CE/CAS	Nom chimique	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	%
INDEX : 613-167-00-5 CE : 611-341-5 CAS : 55965-84-9	mélange de 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one 3:1	Acute Tox.3, H301 Acute Tox.3 ,H311 Acute Tox.3,H331 Skin Cor. 1B,H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1: H 410 (M=1) Skin Sens,1A H317	0.0015% - 0.005%

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Montrer la fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent consulter un médecin

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau consulter un médecin.

Projection ou contact avec les yeux : Rincer les yeux , pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Si les troubles se prolongent consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information importante n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information importante n'est disponible.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Information générale : Non inflammable

5.1 Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : décomposition thermique de matières à partir de 200°C : formation de CO et CO₂.
Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection : Porter un appareil respiratoire autonome isolant pour pénétrer dans les locaux enfumés.
Précautions environnementales : Ne pas verser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.

Les intervenants seront équipés de protections individuelles appropriées (se référer à la rubrique 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage: recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter la rubrique 7 pour des informations concernant une manipulation sûre.

Consulter la rubrique 8 pour des informations concernant les équipements de protection individuelle adaptés.

Consulter la rubrique 13 pour des informations concernant les mesures d'élimination.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir des postes d'eau à proximité dans le cas d'utilisation régulière. Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés.

Prévention des incendies

Il n'y a pas de mesures spécifiques.

Equipements et procédures recommandés

Eviter impérativement le contact du produit avec les yeux et la peau.

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés ou à l'extérieur.

Pour la protection individuelle voir le paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations sur la protection du travail..

Equipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger contre l'eau ou l'humidité.

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder à l'abri du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Conserver uniquement en position verticale dans des emballages fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants et valeurs limites professionnelles à surveiller

Le produit ne contient pas, en quantité significative, de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller au poste de travail.

Remarque supplémentaire

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales de sécurité et d'hygiène :

Les précautions usuelles pour la manipulation de produits chimiques doivent être suivies.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après avoir manipulé le produit.

Eviter le contact avec les yeux, les muqueuses et les mains.

Utiliser si nécessaire une crème hydratante de la peau après avoir utilisé le produit.

Mesures techniques :

S'assurer que la ventilation soit adéquate ou qu'il y ait un système d'évacuation d'air sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle

Pictogrammes de sécurité



Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes masques conforme à la norme NF EN166.

Prévoir à proximité un récipient d'eau propre ou une fontaine oculaire en cas de projection dans les yeux.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, dès lors être contrôlée avant l'utilisation.

Protection du corps :

Eviter le contact prolongé avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Vêtement de travail fermé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées doivent être lavées soigneusement à l'eau savonneuse.

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Aspect	Pâteux.
Couleur	Grisâtre
Odeur	Cractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé

Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Valeur pH	7.0-9.0
Point de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	100°C
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit est ininflammable.
Limites d'explosivité	Non disponibles
Inférieure	
Supérieure	
Pression de vapeur à 20 °C	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Densité à 20 °C	1,8 kg/dm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	
Dynamique à 20 °C	130 Pa.s
Cinématique	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

9.2 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Décomposition thermique/conditions à éviter

Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 Conditions à éviter

Craint le gel et les températures supérieures à 35°C.

10.6 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.7 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Substances

Toxicité aiguë :

INDEX/CE/CAS	Nom chimique	LD50 Oral	LD50 Dermal	LD50 Inhalation
INDEX/613-167-00-5 CE : 611-341-5 CAS / 55965-84-9	mélange de 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one 3:1	LD50 rat (oral) > 66 mg/kg	LD50 rat (dermal):> 141 mg/kg	Non applicable

Corrosion/ irritation cutanée : peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : pas d'information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : peut provoquer une allergie cutanée..

Mutagenicité des cellules germinales : pas d'information disponible.

Cancerogénicité : pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction : pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : pas d'information disponible.

Danger par aspiration : pas d'information disponible.

11.1.2 Mélange

Ce mélange n'a pas été testé. Voir rubrique 11.1.1



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.1.1 Substances

mélange de 5-Chloro-2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-Isothiazol-3-one 3:1

EC50 / 48 h 0,1 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50 / 72 h 0,048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50 / 96 h 0,22 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOEC / 21 d 0,004 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
NOEC / 28 d 0,098 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 210)
NOEC / 72 h 0,0012 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.1.2 Mélange

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N°1272/2008 et n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement mais contient des substances classées comme dangereuses pour le milieu aquatique conformément à la réglementation du CLP (CE) N°1272/2008. Voir section 3 pour les détails.

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT	non applicable.
vPvB	non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou de limiter autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Déchets de résidus/ produits non utilisés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Emballages contaminés

Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Sans objet

14.3 Classe(s) de danger pour le transport, classe ADR, ADN, IMDG, IATA

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage ADR, ADN, IMDG, IATA

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable. Non dangereux selon le règlement ci-dessus.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Rubrique 15 :Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Aucune information n'est disponible..

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique16: Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie de propriétés de celui-ci.

Méthode employée pour déterminer la classification danger : par calcul

Les fiches de données de sécurité sont établies par : Département R&D de Cantillana N.V.

Révision :

La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE n° 830/2015

Origine des données utilisées :

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières

Libellé des phrases H mentionnées aux rubriques 2 et 3

H 301	Toxique en cas d'ingestion..
H 311	Toxique par contact cutané.
H 314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H 317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H 331	Toxique par inhalation.
H 400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H 410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité: Scolofax

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) Annexe II **cantillana**

Acronymes et abréviations

CAS	Chemical Abstracts Service
N°CE	European Chemical number: EINECS, ELINCS or NLP
PBT	Persistent, Bioaccumulable & toxique
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulable
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International. Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail) IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
WGW	Valeur déterminée légalement / Legally determined value
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Organisation
LC50	Lethal concentration 50%
LD50	Lethal dose 50%
EC50	Half maximal effective concentration
NOEC	No Observed Effect Concentration
Acute Tox. 3	Acute toxicity, Hazard Category 3
Skin Cor.1B	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Aquatic Acute 1	Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 1	Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Skin Sens. 1A	Sensitisation - Skin, Hazard Category 1A